NAMUR
CAPITALE

Namur, le 6 juin 2025

A publier pour ce 12/06/25 au plus tard
Sur le site internet de la Ville

Département de
l'Education
et des Loisirs
Fêtes

Votre contact: Mathieu JULIEN
☎ 081/246.333
fetes@ville.namur.be

BI/MJ/2025/L116

Mesdames, Messieurs,

Concerne : Foire de Namur 2025 - Emplacement vacant : Zone Bleue.

La Ville de Namur est à la recherche, pour l'édition 2025 de la foire de juillet, d'une attraction pour petits enfants. Les conditions d'occupation et les critères d'attributions de l'emplacement sont les suivants :

I. Critères d'attribution :

1. Genre de l'attraction :

 - Attraction mécanique sur rails à ciel ouvert pour enfants

2. Spécifications techniques :

 - Dimensions du manège ;

3. L'attrait de l'attraction :

 - Son esthétique, des couleurs vives et en bon état ;
 - Aspect moderne de l'attraction ;
 - Bien entretenue ;
 - Appréciée par un public constitué d'enfants principalement pouvant être accompagnés par leur famille ;

II. Conditions :

1. Type de l'attraction :
 - Attraction mécanique sur rails pour enfants à ciel ouvert pouvant également acceuillir un public familial (de type mini-railway pour enfants) ;

2. Spécifications techniques utiles :
 - Longueur : maximum 14,50 m ;
 - Largeur : maximum 13,50 m

3. La situation de l'emplacement : sur la Place des Cadets ;

4. Le mode et durée d'attribution :

 - Appel à candidature :
 - Sur le site Internet de la Ville de Namur ;
 - Dans au moins un journal spécialisé ou un site internet du monde industriel forain ;
 - Par l'envoi de l'avis de vacance, par courrier/courriel, aux exploitants forains qui en feraient la demande ;
 - Durée : uniquement pour l'édition 2025 de la Foire de Namur ;

5. Le Prix :

 - Conformément au règlement taxe, le prix se calcule comme suit : **0,30€/m² x nombre de jours d'exploitation (25 jours)** ;

6. Le délai de montage : Maximum trois jours ;

7. Lieu et délai d'introduction des candidatures :

 - Le formulaire à remplir est accessible sur le site internet de la Ville de Namur ou sur simple demande au service des Fêtes (081/246.333) ;
 - Les candidatures devront parvenir au service des Fêtes, Administration communale, Espanade de l'Hôtel de Ville n°1 à 5000 Namur, **pour le 13 juin 2025 à midi** au plus tard soit :
 - par courrier postal recommandé ;
 - par mail à l'adresse fetes@ville.namur.be

 Un jury sera constitué pour l'analyse des candidatures.

8. Délai de notification de l'attribution de l'emplacement :

 - Au plus tard le vendredi 20 juin 2025 ;

9. Le candidat devra rentrer, avec le formulaire adéquat, un dossier complet reprenant les documents suivants :

 - Copie de l'autorisation patronale et copie des documents d'identité du candidat ;
 - La liste de toutes les personnes susceptibles d'occuper l'emplacement et visées à l'article 11 §1 points 2 à 5 de l'Arrêté royal du 24/09/2006, et copie de leurs documents d'identité ;
 - Un extrait de casier judiciaire de modèle 2 délivré depuis moins de deux mois pour chacune des personnes susceptibles d'occuper l'emplacement et visées à l'article 11 §1 points 2 à 5 de l'Arrêté royal du 24/09/2006 ;
 - La liste des personnes (enfants, ouvriers, employés,...) et leurs dates de naissance des personnes séjournant sur le champ de foire ou de kermesse ;
 - Copie des polices d'assurances en responsabilité civile et incendie et copie des preuves de paiement des primes y afférentes ;
 - Des photos récentes du métier ;
 - Copie de la preuve, lorsqu'il s'agit d'une attraction foraine à propulsion de personnes actionnées par une source d'énergie non humaine que l'attraction satisfait aux

dispositions de l'article 10 de l'arrêté royal du 18/06/2003 relatif à l'exploitation des attractions foraines ;

Sera déclarée non recevable et écartée toute candidature :

- Non conforme à l'avis de vacance ci-dessus ;
- Non introduite dans les formes et délais prévus ;
- Ne comportant pas les renseignements et annexes requis ;

Pour toutes informations complémentaires, les candidats peuvent contacter M. Mathieu JULIEN au 081/246 333 pendant les heures de bureau.

Bernard Ignace
Chef de service
Placier,-

Charlotte Déom
Echevine des Fêtes